SCIENCE ET SPIRITUALITÉ
CÈDRES RÉFLEXION

La violence de la fracture religieuse vaudoise

Jean-Pierre BASTIAN
(bastian@unistra.fr)

Quel esprit vaudois?

- 1. Jusqu'à présent l'esprit vaudois nous est apparu plutôt irénique, consensuel, enclin au dialogue
- 2.Métaphore de l'eau de la marmite qui bout mais ne déborde pas: « le compromis dynamique ».
- 3. Cliché qui se retrouve dans notre poème national: la Venoge et ses trois traits: modestie, bonhomie et ténacité
- 4. Cet esprit vaudois épouse la topographie moutonnante, sans aspérité du Gros de Vaud. C'est celui d'une « petite Suisse molle ».
- 5. Eventuellement correspond à une histoire peu sanglante, un long fleuve tranquille, malgré affrontements et divergences: 1559, 1723, 1798, 1802, 1845, 1918. Seule victime expiatoire et christique: Notre Major Davel! « qui s'est livré pour nous ».
- 6. Et pourtant: une violence oubliée, effacée: celle d'un autre esprit vaudois, persécuteur, marqué par la fracture religieuse.

Plan de l'exposé:

- Une paisible administration du sacré
- Le deuxième champ de bataille du protestantisme: irruption de la violence
- Un premier pôle de violence: Réveil religieux et persécution, 1818-1833.
- La rupture politique de février 1845
- Le deuxième pôle de violence, 1845-1850
- Considérations finales

Le protestantisme, la religion des Vaudois depuis 1536

Une église instrument du pouvoir bernois devenue une église nationale, soumise à l'Etat et destinée à **«contenir le sentiment religieux dans de sages limites** », selon la formule d'Henri Druey, chef de la révolution radicale de février 1845.

Sermons de dogmes à visée apologétique et de morale

1818, rien ne laisse présager un mouvement de réveil religieux, ni la violence qui s'ensuivit.

Un marqueur de la violence: le terme « mômier ».

Le substantif “mômier” a perdu aujourd’hui son pouvoir évocateur ; il est tombé en désuétude et ne fait guère plus sens.

Pourtant, **il stigmatisa pendant longtemps les minorités religieuses dans les cantons protestants de Suisse romande ; il servit au départ à dénoncer un type de comportement « réveillé », plus ou moins exalté**. Comme nombre de sobriquets, il se déploya dans un contexte de conflits et d’affrontements idéologiques, au sein du protestantisme aussi bien qu’aux plans politique et social.

Le révélateur d’un peuple vaudois divisé

« Ce mot de mômier si magique dans notre pays quand on se propose de soulever les passions », *Nouvelliste vaudois*, 17 février 1831, p. 72.

Le peuple vaudois divisé

« **En aucun pays le mot de « mômier » n’est prononcé avec un tel accent de mépris : je crois même que nous avons créé le mot avec la chose ; car ce curieux peuple vaudois est l’auteur responsable de l’un et de l’autre : il fut un des premiers à créer une Église libre et nul ne fut plus acharné à la persécuter. Rambert remarquait déjà que le Vaudois a horreur des « évangélistes », et que nul pays n’est plus abondamment évangélisé. Les uns se laissent vivre « tout à la douce », donnant le coup de collier nécessaire, vidant un bon verre avec des amis, dormant sur leurs deux oreilles, et voilà tout : c’est là leur vie. Les autres n’ont à la bouche que châtiment, péché, repentance et damnation ».**

Source : Samuel Cornut, « Que sommes-nous ? »,

La Tribune de Lausanne et Estafette, No.49, 27 février 1903.

Le territoire de la violence: Distribution territoriale des quarante-six communautés de l'Église évangélique libre du canton de Vaud au 30 août 1964

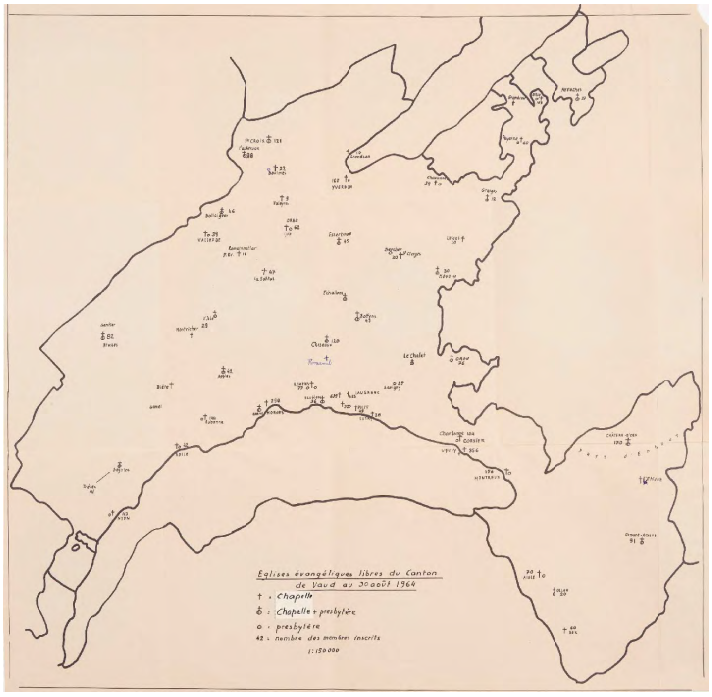

La minorité religieuse contre laquelle s'exerça la violence vaudoise

les communautés du premier réveil vaudois : **darbystes, méthodistes, puis salutistes**, principalement. Ces associations de type sectaire d'un point de vue sociologique et congrégationalistes d'un point de vue ecclésiologique, demeurèrent insignifiantes en nombre.

les communautés de l'Eglise libre: à titre indicatif, dans le canton de Vaud, en juin 1847, au moment du premier synode ordinaire de l'Église libre, les 37 communautés ecclésiales constituées rassemblaient 3170 membres. Du point de vue de son expansion, l'Église libre avait atteint son apogée. Le nombre de communautés ne crût guère plus, ni ne diminua jusqu'au moment de sa fusion avec l'Église nationale en 1966, même si en chiffres absolus la totalité des membres atteint un pic de 5587 individus en 1916, pour ne plus aller au-delà par la suite. Dans un canton dont la population passa de 200 000 habitants en 1850 à quelques 280 000 au début du XXe siècle, puis à 380 000 en 1950, la dissidence libriste qui perdura jusqu'en 1966, n'intéressa jamais plus que 2 à 3% de la population, sympathisants inclus.

Les débuts de la stigmatisation renvoient d'abord à la fragmentation religieuse liée à l'apparition, dès 1818, de célébrations cultuelles en nombre limité en dehors des temples des églises établies dites « nationales » et à la formation de quelques associations privées de type piétiste, sitôt dénommées conventicules par leurs adversaires pour souligner leur caractère secret et illicite;

elles mettaient à mal le lien social organique des communautés traditionnelles et faisaient peser sur la société un principe de pluralité religieuse menaçant la cohésion sociale coutumière ;

une avant-garde religieuse rassemblée dans des communautés de type associatif naissait ainsi et introduisait une fracture au sein d'une population séculairement encadrée par une institution ecclésiale liée à l'État ; **jusque-là, l'institution religieuse était comprise dans un sens durkheimien comme « l'administration du sacré ». L'excès du croire que manifestèrent les premières communautés religieuses indépendantes conduisit au violent rejet et aux persécutions subies.**

Les manifestations de la violence vaudoise de 1818 à 1859.

Lynchages, charivaris, menaces, insultes, huées, actes blasphématoires, lapidations, clandestinité, répression étatique, emprisonnements, exils et bannissements, attaques de cures et de domiciles, persécutions, dispersion au canon à eau, déportation, condamnations pour délits de prières et de culte, ostracisme, dénigrement, raillerie.

Une **violence continue sur l'ensemble du territoire vaudois de 1818 à 1859**, avec deux pics d'intensité: 1821-1833 et 1845-1850.

Ces termes restent abstraits si nous ne leur donnons pas la substance du témoignage factuel. Je vais évoquer quelques faits en attendant une étude exhaustive de cette violence vaudoise.

Premières manifestations de la violence anti-religieuse 1818-1819

A Sainte-Croix, dans cette commune du Jura vaudois, la présence morave était marquée et le régent Coulin (1788- ?) qui s'était joint aux Moraves de Genève y avait déjà tenu des assemblées en 1818. **Un de ses amis du cercle des jeunes réveillés de Genève, le régent Porchat (1792-1865), « envoyé de la nouvelle Église de Genève », y organisa en août et septembre 1819 des réunions dans des granges « fréquemment interrompues par la foule qui du dehors lançait des pierres contre les fenêtres en poussant des cris affreux ». Le « Lieutenant d'Yverdon », représentant du gouvernement, avertit le Conseil d'État qu'il s'y était formé « une espèce de secte du nom de Régénérés qui a dit-on pour chef M. Malan de Genève, homme exalté, mais pas sans connaissances ».**

La rumeur publique ne tarda pas à déformer les événements comme ce fut le cas à Nyon où des réunions s'étaient tenues en janvier 1821 chez le procureur Bonnard avec César Malan, un pasteur anglais et des notables de la ville ; selon l'un des participants, le juge de paix du Plessis-Gouret (1784-1863), le bruit courut qu'il s'y était établi

« un culte séparé pour Jésus-Christ et les saints et dont Dieu serait exclu, y ayant joint des cérémonies bizarres, l'harmonica, les images et la fantasmagorie… (et) que M. Malan nous a fait danser autour de l'arche »

ACV K XIX 302, 9 novembre 1819 et 4 mai 1821, Lieutenant d'Yverdon au Conseil d'État.

Lynchage 1823

À **Aubonne**, où le suffragant Chavannes (1794-1855) tint des réunions dans la cure, une véritable émeute se produisit le **3 mars 1822, avec coups de bâton, jets de pierres, cris injurieux et blasphématoires.** Il en fut de même à **Orbe** à la suite de conversions suscitées par le suffragant Fivaz (1792-1876) sur lequel le genevois Félix Neff exerçait une forte influence. Dans la **nuit du 27 avril 1823**, des placards y furent affichés annonçant que « si le ministre Fivaz n'a pas quitté la ville avant la première communion, le feu serait mis aux quatre coins de la ville ». À **La Sarraz**, le **2 mars 1823**, les participants revenus d'une assemblée tenue le jour même par le pasteur Chavannes, tout près de là, à Saint-Loup, reçurent des jets de pierre contre leurs fenêtres et des menaces multiples. Le régent Magnin fut prié de quitter la bourgade pour son trop grand zèle religieux. Le **2 septembre** de la même année, un réveil religieux secoua la paroisse voisine de **L'Isle** ; un groupe s'en prit violemment au tailleur Jacques Magnin de Mont-la-Ville et à son compagnon David Rochat, au sortir d'une réunion de prière chez le serrurier Chaillet ; **il fut *« honni par des vociférations, étourdi par le bruit d'un cornet, lié par le bras avec son compagnon, chargé de deux pieux en croix attachés à un tronc d'arbre qu'on lui faisait traîner, renversé et sali dans les fossés, lapidé, alors qu'opposant à ces traitements des prières à son saint sauveur, sa bouche avait été remplie d'excrément* » .**

ACV K XIV/302, Orbe, le 3 février 1824, la Municipalité au Département de l'intérieur.

Lapidation

« A **Saint-Loup, le 2 mars 1823**, au sortir d'une assemblée tenue par le pasteur Chavannes, **plusieurs hommes vinrent attendre ceux qui en sortaient et les assaillirent de pierres en les poursuivant jusqu'à La Sarraz. Le soir du même jour, il y eut grand bruit dans ce bourg: charivaris, blasphèmes, menaces, pierres jetées contre les fenêtres des gens pieux.** Le guet qui chercha à disperser les assaillants fut blessé; les autorités locales, bien loin de réprimer ces désordres adressèrent même à l'autorité des plaintes contre le ministre Chavannes ».

Actes blasphématoires

Peu après ces désordres, le pasteur Juvet de l'Isle trouva dans le jardin de la cure, un poteau en forme de croix sur lequel avait été cloué un dessin représentant un porc et sur lequel on lisait: ***«Un mômier en forme de cochon; ceux qui veulent être membre de la secte peuvent s'adresser au ministre Juvet, qui paiera bien »***

Répression étatique contre les persécutés

Le doyen Curtat produit en 1821 un libelle virulent contre l'*établissement des conventicules dans le canton de Vaud*.

Le Conseil d'État promulgue à la mi-janvier 1824, un Arrêté interdisant « les assemblées de la nouvelle secte religieuse dite des mômiers » comme contraire à la paix sociale. Liant dissidence religieuse et troubles à l'ordre public, **le Grand Conseil vota dans la foulée la Loi du 20 mai 1824 prohibant toute réunion religieuse en dehors des lieux officiellement prévus et condamnant à l'amende, à la prison ou au bannissement toute personne qui aurait officié ou prêté les locaux pour de telles activités**.

Circulaire, Le Conseil d'État du canton de Vaud aux Lieutenans (sic!) du Conseil d'État, aux Juges de Paix et aux Municipalités du canton, Lausanne, 16 janvier 1824.

Clandestinité

La mémoire de la persécution de 1824 par Henriette Feller-Odin (1800-1868).

« Obligés de prendre des mesures pour éviter des recherches, qui devinrent plus actives et déterminées, nous divisâmes notre congrégation en quatre ou cinq groupes, qui se réunirent en autant d'endroits différents, où je les rencontrais chaque dimanche. La première rencontre avait eu lieu à sept heures du matin, dans la forêt de Sauvabelin. Nous trouvâmes-là plus de personnes que je ne m'y attendais. C'était en décembre et la température était très rigoureuse. Nous chantions des cantiques et priions, sans craindre la police et sans nous soucier de la pluie torrentielle. Nous étions remplis de joie et de paix dans le Saint-Esprit »

Emeute à Vevey

la première communauté religieuse indépendante se constitua à Vevey en septembre 1824 à l'initiative du pasteur Charles Rochat (1792-1838) avec le relais des suffragants Marc Fivaz (1792-1876) et Alexandre Henriquet (1799-1885), bannis du canton eux aussi peu après, elle se rassemblait dans une chapelle édifiée dans la maison du marchand de vin Étienne Durand, diacre de la nouvelle communauté. **Suite à la loi de mai 1824, de violentes émeutes éclatèrent à Vevey contre les mômiers. Les pasteurs Rochat et Henriquet eurent à répondre devant les tribunaux et se virent condamnés à l'exil**.

Bannissement

La répression continuait néanmoins et touchait non seulement les pasteurs, **mais aussi les laïcs. En 1826, trois fidèles de l'assemblée de Sainte-Croix étaient bannis du canton et à Bex l'assemblée mensuelle de prière pour les missions fut dissoute en avril tandis qu'en janvier 1829, à Payerne, les activités prosélytes d'Alexandre Lenoir (1799-?), jeune vigneron de Corseaux devenu évangéliste, firent l'objet d'une condamnation le confinant dans sa commune d'origine (Villeneuve), puis le bannissant pour un an.**

Charivaris à Bex, les 19 et 25 avril 1826

- La population se montra très hostile à la naissance d'une petite communauté piétiste en lien avec la famille de Ruvynes. Le 19 avril, il y eut **un charivari entremêlé de coups de fusils, de hurlements, de blasphèmes et d'outrages. Un homme armé d'un porte-voix proféra des menaces de mort et vociféra d'autres calomnies**. Le 25 avril, une même manifestation redoubla la pression sur la petite assemblée réunie dans la maison des Ruvynes.
- « **Le charivari est une démarche symbolique des membres d'une communauté villageoise, une démonstration empreinte de violence morale et physique visant à sanctionner des personnes ayant enfreint des valeurs morales et/ou les traditions de cette communauté** ».

Vinet apôtre de la liberté de conscience et de culte

Vinet lui-même, abandonnant sa position de réserve à l'égard du « méthodisme », publia peu après son fameux ***Mémoire en faveur de la liberté des cultes*** **(1826) qu'il liait à celle de conscience exhortant « à la séparation absolue de la société religieuse et de la société civile »**

Alexandre VINET, *Essai sur la conscience et la liberté religieuse, ou examen du rapport présenté au grand conseil du canton de Vaud par le conseil d'état, le 30 mai 1829,* Paris-Genève, Servier-Guers, 1829.

Alexandre VINET, *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, Paris, Paulin, 1842.

Attaque de cures:Avril 1829: attaque contre la cure de Lutry: porte d'entrée enfoncée, 64 vitres brisées, un quintal de pierres lancées

Dès son arrivée à Lutry, le pasteur Charles Dapples (1791-1883), ami du pasteur Louis Burnier (1795-1873) avait manifesté quelques sympathies pour le Réveil. Le dimanche soir 12 avril 1829, vers 20 heures, après que les participants d'un oratoire organisé dans sa cure aient quitté les lieux, une bande de Lutriens, après avoir enfoncé la porte, jetèrent des pierres dans le corridor. D'autres furent lancées dans les vitres; une seconde attaque fut menée côté lac et jardin. **Après avoir brisé portes et fenêtres, les assaillants tentèrent sans succès de s'emparer de la pompe à feu afin d'inonder la cure. Tout ceci avec la complicité passive des autorités. Après l'attaque de sa cure, Dapples considérait la paroisse comme un lieu « où la haine de l'Évangile et surtout d'une vie chrétienne était poussée chez plusieurs au plus haut degré »**.

Attaque de domicile et coups de feu

4 juin 1829: à Vevey, la réunion de prière pour les missions qui a lieu **chez les Couvreu au château de l'aile** est violemment assaillie: des huées ont accueilli ceux qui s'y rendent, cris et coups violents frappés contre la porte de la maison et à la sortie nouvelles vociférations ». Les assaillants: quelques jeunes gens « sans condition », condamnés à deux jours de prison.

16 mai **1829, Oron**: **deux coups de feu sont tirés contre le pasteur Paul Monneron** d'assez près et du milieu du village de telle sorte qu'une des balles a traversé la porte d'entrée de la cure.

Nouvelle émeute à Vevey en août 1833

dès la célébration de la fête des vignerons de 1819, la première à adopter la forme spectaculaire et thématique qu'on lui connaît, les « Mômiers » combattirent fortement ce qu'ils considérèrent d'emblée comme du paganisme. Ceci leur valut une persécution redoublée lors de la fête suivante des 8 et 9 août 1833 alors qu'une « brochure sortie des presses de Marc Ducloux, à Lausanne, renfermant des paroles très vives contre les déguisements, le culte des faux dieux et celui des images, avait été répandue à profusion à Vevey et dans ses environs ». **À la fin du mois, dans une ambiance électrisée, une émeute se produisit contre le pasteur Charles Rochat (1792-1838) et ses sympathisants de la communauté religieuse indépendante de telle manière que trois compagnies venues de Lausanne furent envoyées pour rétablir l'ordre et l'affaire termina devant le tribunal**.

Gazette évangélique de l'Église chrétienne, tome I, Numéro 36, 6 septembre 1833, p. 146.

La violence s’accentue encore: la fracture religieuse de novembre 1845 suit la Révolution radicale du 14 février.

La Révolution radicale de 1845 mit le feu aux poudres de la dissidence. Elle prit une ampleur inconnue jusque-là par la démission massive de pasteurs condamnant la mainmise de l’Etat sur l’Eglise.

Les tensions entre les pasteurs et le pouvoir prirent un nouveau tour lorsque le gouvernement leur donna l ’ordre de lire en chaire, lors du prêche du dimanche 3 août 1845, une longue circulaire recommandant la nouvelle Constitution qui allait être soumise au peuple le 10 août suivant.

43 refusèrent et furent condamnés, ce qui entraîna le 11 novembre 1845 la démission des 2/3 des 225 pasteurs du canton.

Dévastation de l’oratoire de Cully, février 1845

A Cully, le mouvement piétiste fut promu par le pasteur Colomb en 1837-1839. En 1844, Cully possède son propre oratoire; il fut dévasté le 16 février 1845. Les bancs sont brûlés sur la place d’armes. **« Les rideaux ont servi de trophées sur les arbres de liberté des villages voisins, et sur les drapeaux des émeutiers** » écrit François Naef.

Dispersions à la pompe à feu

à Montreux, quelques individus s'exerçant à la pompe à feu aspergèrent copieusement le 18 janvier 1846, le pasteur Charles Monnard et ses fidèles ; son collègue de Cully subit la même épreuve peu après ; il en alla de même à Bex, Lussy, Chavannes-le-Chêne, entre autres.

Pompe à feu de village allant à l'incendie (1879) par Eugène Burnand

Lapidation et attaques de domiciles.

Au cri rassembleur et insultant de « à bas les mômiers ! », la populace avait régulièrement lapidé édifices et personnes ; elle avait continué de le faire en **lapidant les fidèles de la petite communauté indépendante d'Aigle en 1844**, « **blessant grièvement plusieurs membres à coups de pierre et de bâton** ».

En août 1845, le pasteur Paul Burnier-Levade (1805-1882) fut assailli par des jets de pierre et des insultes entre Montricher et L'Isle au retour d'une assemblée dans une maison isolée ; **la violence redoubla aussi contre des assemblées réunies chez des particuliers : à Lausanne, la chapelle darbyste fut dévastée et l'oratoire de Mauborget assailli le 30 novembre 1845 .**

à **Echallens,** ce fut **contre l'hospice des diaconesses ; des désordres analogues eurent lieu contre des oratoires à Aubonne, Bex, Chexbres, Cully, Lutry, Morges, Pully, Vuarrens, entre autres**.

Déportations de pasteurs de leur paroisse vers leur commune d'origine: une vingtaine

Dont Isaac Marguerat, pasteur de la paroisse de Morens exilé en 1848 et confiné dans sa commune d'origine de Lutry.

Dont celle, spectaculaire, **à Lausanne du pasteur démissionnaire Frédéric Espérandieu le 30 août 1848 qui, sous escorte, fut contraint de regagner Vevey.**

Les désordres d'Aran, 1845 et 1846

Dimanche 6 avril 1845: première attaque contre la maison et la famille de Jean-Louis Parisod à Aran.

Dimanche 1 mars 1846: deuxième attaque contre la maison et la famille de Jean-Louis Parisod à Aran.

« **Le dimanche soir, 6 avril, dans le petit village d'Aran, un paysan, nommé Parisod, homme pieux, mais, je crois, séparé de l'Église nationale, venait de dire adieu à quelques voisins qui avaient veillé chez lui, lorsque sa demeure fut assaillie par une bande de mauvais sujets qui brisèrent les volets à coups de pierre, pénétrèrent dans l'habitation, détruisirent en partie le mobilier, foulèrent aux pieds le fils de la maison, accablèrent de coups le père et n'épargnèrent pas même sa fille ». Charles François Girard**, 1849, Lettre du 18 avril 1845, p. 22-23.

Réponse du gouvernement: « Toutes réunions religieuses en dehors de l'Eglise nationale sont, dès et y compris aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, interdites dans les cercles de Cully et de Saint-Saphorin ».

Ce même dimanche des scènes d'intolérance eurent lieu à La Rochette, près de Chexbres, à Cully même où la pompe à feu fut mise en jeu contre le pasteur démissionnaire Dumur.

Lettre de Marc Mousson (1776-1861), ancien chancelier de la Confédération (de 1815 à 1830) à l'ambassadeur anglais Stratfort Canning, 14 décembre 1847

« **Le Canton de Vaud, naguère un des plus heureux de la Suisse, présente aujourd'hui un spectacle étrange dont l'Europe s'indigne, parce qu'elle y voit le plus sanglant outrage fait à la justice, à la raison, aux lumières et à la civilisation de notre siècle. On ne devait pas croire que l'intolérance religieuse poussée jusqu'à la persécution, fut encore possible et cependant une partie nombreuse et très estimable du peuple vaudois en fait la douloureuse expérience…. La honte pour le pays égale la souffrance qui pèse sur les âmes** ».

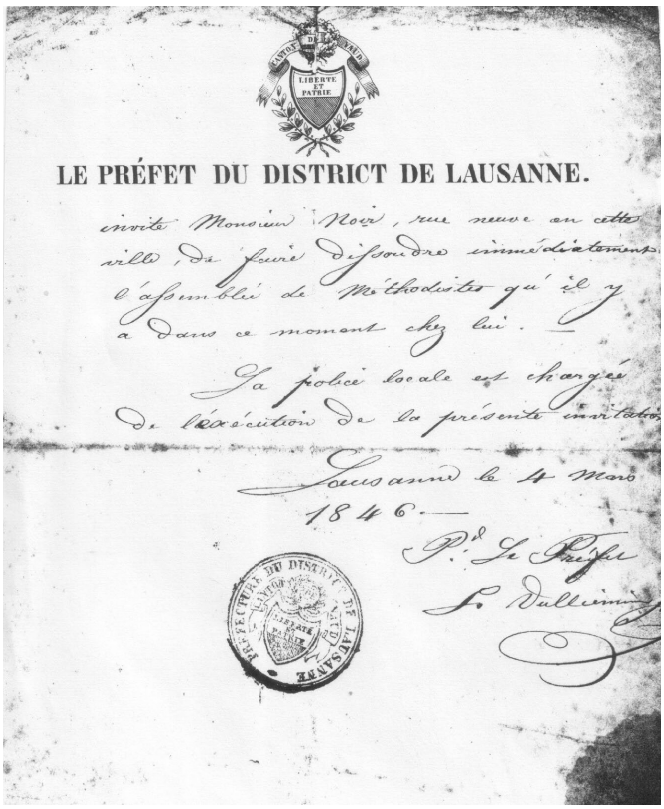

LE PRÉFET DU DISTRICT DE LAUSANNE.

invite Monsieur Noir, rue neuve en cette ville, de faire dissoudre immédiatement l'assemblée de Méthodistes qu'il y a dans ce moment chez lui. —

La police locale est chargée de l'exécution de la présente invitation

Lausanne le 4 Mars 1846. —

P.d Le Préfet

F. Dulliemin

Les délits de culte et de prières

En novembre 1850, par dénonciation au préfet de Lavaux, **un procès est intenté pour « délit de prières et de culte » contre le pasteur Samuel Descombaz (1797-1869) « qui a prié et expliqué l'évangile dans une maison particulière et contre Louis Fonjallaz d'Epesses qui a ouvert sa maison au respectable pasteur ». L'un et l'autre furent acquittés, mais le Tribunal cantonal réforma ce jugement et condamna à l'amende « les délinquants** ». Deux ans auparavant, le pasteur Descombaz, démissionnaire avait été banni de la paroisse d'Ormonts-dessus où il exerçait; confiné dans sa commune d'origine Lutry il fut convoqué par le président du tribunal de police d'Aigle pour un délit semblable dans la paroisse d'Ormonts-dessus et condamné à payer 50 frs. d'amende et aux frais du procès, le 14 novembre 1848.

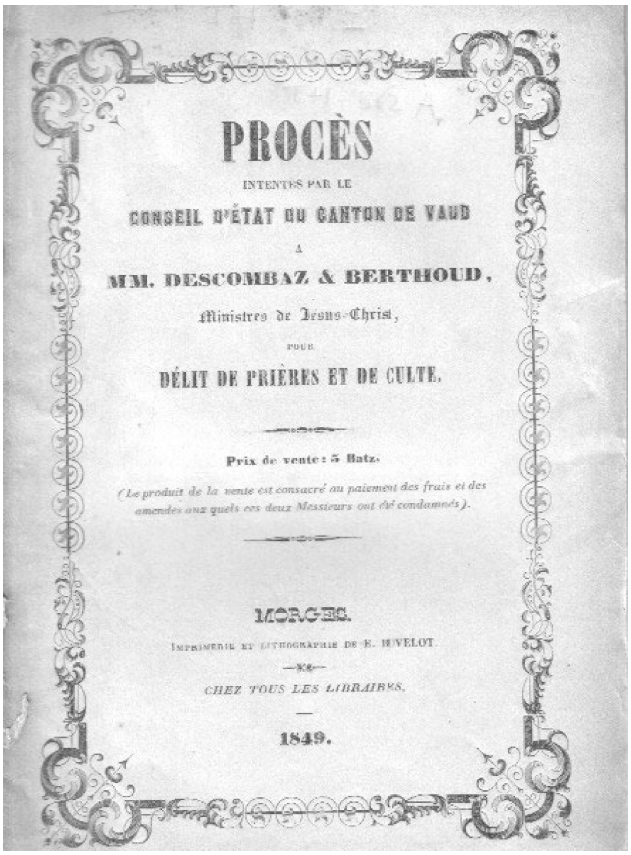

PROCÈS

INTENTÉS PAR LE

CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

A

MM. DESCOMBAZ & BERTHOUD,

Ministres de Jésus-Christ,

POUR

DÉLIT DE PRIÈRES ET DE CULTE.

Prix de vente : 5 Batz.

(Le produit de la vente est consacré au paiement des frais et des amendes auxquels ces deux Messieurs ont été condamnés).

MORGES.

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE E. HUVELOT.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

1849.

Ostracisme

Les dures années d'épreuves donnèrent à l'Église libre une identité héroïque, d'église persécutée « née sous la Croix », et à ses membres le sentiment d'avoir payé le prix de leur témoignage en faveur de la liberté de conscience. Car comme le rappela un témoin,

« partout dans les villes, mais peut-être plus encore dans les villages, il fallait une volonté ferme et persévérante pour rompre les entraves que dans les familles on mettait à la manifestation de la foi, pour surmonter les difficultés de parvenir au lieu de réunion, pour supporter les huées ou les sifflets des gens attroupés, ou encore les mots piquants et les reproches des parents ou d'amis dont on attendait mieux » FAVRE 1897, p. 34

1859: Liberté de culte, mais pas fin de la violence qui prend une forme plus subtile

Les persécutions avaient redoublé entre 1845 et 1849 dans un climat de passion politique entre Libéraux et Radicaux, alors que le nouveau régime interdisait les réunions religieuses en dehors du culte reconnu par l'Arrêté du 2 décembre 1845 concernant avant tout Lausanne, et à nouveau par celui du 24 novembre 1847, en pleine guerre du Sonderbund (3-29 novembre 1847), étendu à l'ensemble du canton.

Le Décret du 7 juin 1849 reconduisit l'interdiction visant en particulier l'Église libre qui avait vu entre temps le jour. Il fallut attendre la loi du 19 mai 1859 pour que l'interdiction de tenir des assemblées religieuses indépendantes soit abrogée et le 31 octobre 1861 pour que la liberté de culte soit inscrite dans la Constitution vaudoise révisée et adoptée le 15 décembre suivant. **Néanmoins, les chapelles libristes et d'autres cultes se virent interdire l'érection de clocher et les pasteurs non nationaux ne pouvaient pas porter la robe pastorale noire à rabat, exclusivité des pasteurs « nationaux** »!

Raillerie et dénigrement perdurèrent néanmoins

Jules Besançon (1831-1897), pasteur national, puis professeur de latin au Gymnase cantonal avant de l'être à l'Académie, n'hésita pas non plus à publier dès le milieu des années 1860 quelques romans à la tonalité satirique ridiculisant les attitudes « mômières » des Libristes sous forme « d'une esquisse des mœurs dissidentes »:

Jules BESANÇON, *Le veau d'or. Esquisse de mœurs dissidentes*. Lausanne, Imprimerie Borgeaud, 1868.

« Comme il font contraste avec l'allégresse générale ! **Ils passent roides et sévères ; leur figure semble allongée par les macérations ; leur œil n'a plus de pupille ; un sourire qui n'a rien d'humain élargit leur bouche et la fait paraître encore plus dédaigneuse. Ce sont les fidèles qui vont au *local*. Ils sont chrétiens, et à leur avis, seuls chrétiens ; je ne saurais m'expliquer autrement leur sourire. Il rappelle celui de l'ange, qui, dans Milton, contemple, en volant au-dessus de l'abime les sombres profondeurs du séjour infernal**. Pitié, semblent-ils dire, pitié pour cette multitude égarée et coupable qui jouit sans cesse et sans mesure ; pitié pour cet aveuglement que la justice divine va frapper ».

Source : BESANÇON 1868, p. 4.

Une violence à interpréter

Comment comprendre la violence populaire ? Il est difficile d'y trouver une cohérence tant les contextes varient ; la constellation de communautés et d'actions dissidentes couvrit tout le canton tant en milieu rural qu'urbain, tant au Jura que sur le plateau et les bords du Léman. Simple rejet d'une religiosité exaltée à laquelle le paysan vaudois était viscéralement réticent ? Soupçon envers un prosélytisme étranger, le peuple finissant « par se persuader qu'il s'agissait d'une religion nouvelle, introduite par des missionnaires anglais dans le but de détruire les bonnes croyances de ses pères » ? Haine de classe entre peuple et bourgeoisie villageoise et citadine ? Ou encore, un anti-cléricalisme qui trouva là le moyen de s'exprimer comme à Lutry où le pasteur Dapples-de Molin en avril 1829, après l'attaque de sa cure, considérait la paroisse comme un lieu « où la haine de l'Évangile et surtout d'une vie chrétienne était poussée chez plusieurs au plus haut degré » ? Probablement tout cela à la fois. **Mais plus fondamentalement, en se réunissant en dehors des lieux et des temps cultuels autorisés, les « mômiers » brisaient le principe d'autorité paroissiale à la base du vécu religieux et social populaire. Circonscription géographique, institutionnelle et symbolique, la paroisse couvrait alors la totalité de la vie et encadrait l'activité sociale. Devenir « mômier », c'était s'abstraire du système politico-religieux holiste et le mettre en question en optant pour le libre choix en matière d'opinion et pour la liberté de culte. Il y avait là source à subversion.**

Le rejet vaudois du Réveil religieux

« Or le Vaudois, qui est gai de son naturel, qui aime la vie extérieure, le chant, la bonne chère, le vin, le bruit, tout ce qui amuse, a refusé en général de s'associer à ce réveil, qui se présentait fréquemment à lui sous un aspect sombre et grondeur; la partie indolente de sa nature s'est irritée d'une polémique incessante, qui venait remuer jusqu'au fond son paresseux bien-être; il ne s'est point dit que son voisin, plus pieux que lui, ne voulait que son bonheur éternel; il lui a demandé compte du droit qu'il avait de s'immiscer dans les affaires de son âme et enfin il a **repoussé par une haine violente** les témoignages d'affection chrétienne, parfois imprudents, qu'on cherchait à lui donner ».

Source : GIRARD, 1849, Lettre du 10 mars 1845, p. 19.

Une bien triste histoire

On ne peut pas néanmoins s'en tenir à la simple résignation formulée de manière provocatrice par Juste Olivier : « C'est une triste histoire que celle de notre cher pays. Il n'a aidé ni Viret, ni Vinet… "Allons boire un verre !", c'est la fin finale et le résumé de tout ici »

Pour conclure

- 1. Une violence populaire et une répression continue 1818-1859
- 2. Une violence polymorphe
- 3. Le conflit le plus long de l'histoire vaudoise: une historiographie muette
- 4. **Un esprit vaudois particulièrement intolérant à l'opposé de celui célébré aujourd'hui par nos politiciens,**
- **qui contredit le postulat du « bon sens » vaudois qu'un député a demandé au Conseil d'Etat de célébrer en envisageant « une journée cantonale du bon sens vaudois », voire une inscription au patrimoine mondial de l'humanité. Cet esprit vaudois plein de bon sens consisterait « à bien juger sans passion ». Il constituerait un trait de caractère et même un sixième sens chez les Vaudois.(Accepté à une large majorité lors de la séance du Grand Conseil du 23/03/2022)**
- 5. La question était celle de la place de la religion dans la société vaudoise: tension structurante (voir E. Gilliard)
- 6. Un tel conflit pourrait-il se reproduire aujourd'hui dans notre société sécularisée? Ou alors l'esprit consensuel et enclin au dialogue a-t-il fini par triompher?

Vinet et la vigne, E. Gilliard

- *« Vinet est de chez nous, tout aussi bien que nos vignes. Si je ne craignais l'apparence même du calembour, je dirais* ***qu'il y a deux espèces de Vaudois : ceux qui cherchent la vérité dans le vin et ceux qui la cherchent dans Vinet****. Et c'est à cela que nous devons notre vie ; par cela que nous arrivons à l'épreuve, que nous entrons en passion. Par le conflit de l'eau et du vin, de la redingote et du broussetou, de la tête et des reins.* ***Par là, se maintient notre vigueur animée par la menace qui est en nous*** *; la chapelle et la cave ; la vigne contre la secte, la secte contre la vigne »*

L'esprit vaudois divisé: où en sommes nous aujourd'hui? Réponse de Vinet en 1842

Le dernier mot de notre développement philosophique et social

« Ce ne sont pas seulement les convictions, c'est la conviction qui fait défaut. La source même de la croyance semble tarie. Le scepticisme est devenu le tempérament du siècle. La conscience ne rend plus d'oracles… On dirait que cette génération, à force de tout comprendre, est devenue incapable de rien juger. Tout est probable, tout est plausible, mais également tout, le oui comme le non sur chaque question ; et parce qu'on ne rejette rien, on n'accepte rien non plus. La vie, pour retrouver un centre de gravité, l'action, pour avoir un point de départ, sont réduites à le chercher dans l'intérêt, bien ou mal entendu ; seule certitude, seule vérité restée debout dans l'universelle ruine des convictions. Le ciment des croyances communes ne liant plus entre eux les membres de la société, ils sont mêlés sans être unis ; la spirituelle et seule véritable unité a disparu ; et chacun désormais gravitant sur soi-même, l'individualisme paraît devoir être le dernier mot de notre développement philosophique et social ».

Alexandre Vinet, *Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, 1842, p. 2.

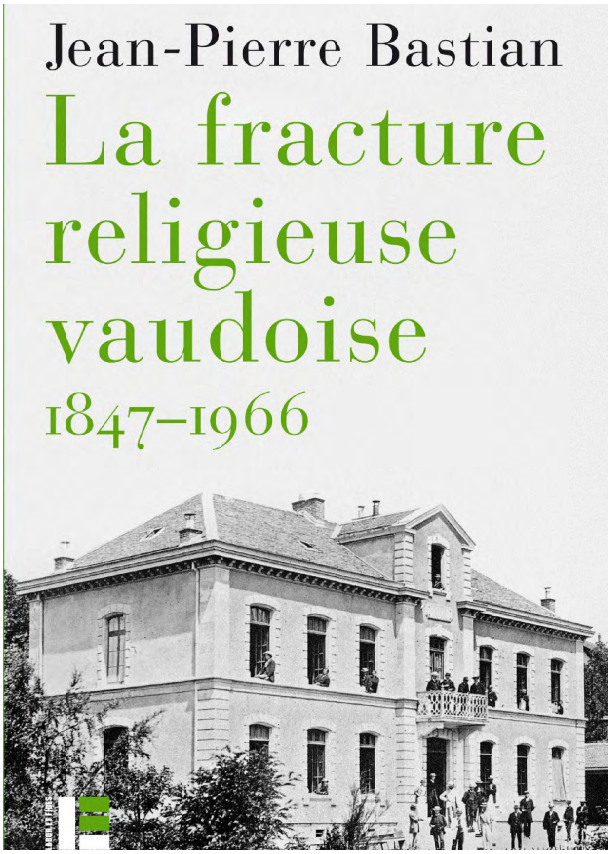
Jean-Pierre Bastian
La fracture religieuse vaudoise
1847–1966

Jean-Pierre Bastian,
Christian Grosse
et Sarah Scholl (éd.)
Les fractures protestantes en Suisse romande au XIXe siècle